



Clôturent la période triennale de son contrat de performance, 2005 est une année charnière pour la direction générale des Impôts. Objectifs ambitieux, réformes importantes à mener à bien, rôle pilote en matière de téléprocédures en France, maîtrise des coûts : autant de défis relevés qui nous permettent d'envisager l'avenir avec détermination.

Nos **objectifs** sont, cette année encore, **pour la plupart atteints ou dépassés.**

Au total, les trois ans du contrat de performance 2003-2005 auront marqué des progrès sensibles dans tous les secteurs du service public fiscal et foncier. L'ancrage d'une culture d'efficacité, de service et de performance est désormais profond au sein de la DGI, et a permis une entrée sereine et sans heurt dans l'ère nouvelle ouverte par la nouvelle loi organique (LOLF) au 1^{er} janvier 2006.

Mais la performance d'une administration se mesure aussi à sa capacité à faire face à des difficultés ou à des travaux non programmés de longue date. L'année 2005 a été riche en situations de cette nature : « embouteillage » certains jours du fait du grand succès de la déclaration de revenus sur Internet ; incompréhension de certains contribuables face à l'adossement de la redevance audiovisuelle à la taxe d'habitation ou à l'occasion de la relance amiable des contribuables à l'impôt sur le revenu par exemple. L'essentiel réside alors dans la réactivité de l'organisation, son professionnalisme, sa mobilisation et sa capacité à mettre en œuvre, dès que possible, les actions correctives ou d'accompagnement nécessaires. Ce fut le cas.

Rappelons-nous, aussi, que la **réforme de la redevance** était souvent citée comme l'exemple d'une impossibilité supposée de l'Etat à se réformer. Or elle a été menée à son terme en remplissant ses objectifs (moindre coût de gestion ; ressources de l'audiovisuel public assurées ; un million de personnes modestes exonérées en plus).

De même, la **relance amiable** est venue incarner notre souhait de mieux distinguer les contribuables de bonne foi, par une procédure simple et rapide. Fin 2005, elle avait déjà bénéficié à plus de 400 000 contribuables, qui ont pu ainsi corriger sans pénalité aucune un oubli ou une erreur de bonne foi.



L'ensemble de ces résultats a été atteint dans un contexte de **réorganisation profonde de nos services et de nos procédures.** Simplifier la vie de l'utilisateur et lui rendre l'impôt plus facile demeure l'axe central de nos réformes. A ce titre, 2005 a vu s'achever la mise en place des nouveaux « services des Impôts des entreprises » sur l'ensemble du territoire, désormais compétents également pour le recouvrement de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires. Après la mise en place de la direction des grandes entreprises en 2001, c'est donc aujourd'hui chaque entreprise française qui dispose d'un interlocuteur fiscal unique, gestionnaire de son compte. Nos méthodes de travail et nos comportements continuent à évoluer. En matière de contrôle fiscal par exemple, le questionnaire adressé, pour la première fois, aux entreprises vérifiées témoigne du professionnalisme des vérificateurs.

L'année 2005 a vu franchir un seuil décisif en matière de **téléprocédures.** Le portail fiscal est désormais l'un des plus grands sites Internet de France. Avec 3,7 millions de télédéclarations à l'impôt sur le revenu, l'enrichissement du compte fiscal consultable par chaque contribuable, et 55 % de la TVA désormais collectée sous forme dématérialisée, la DGI se situe clairement à la pointe des administrations pour les services rendus en ligne. La qualité, la sécurité et la réactivité sont des exigences fortes du programme Copernic de refonte de notre informatique fiscale, commun avec la direction générale de la Comptabilité publique. C'est dans cet esprit que nos centres informatiques ont engagé en 2005 un important plan de restructuration.



L'équipe de direction, de gauche à droite : Alain Font, Jean-Marc Fenet, Véronique Bied-Charreton, Jean-Pierre Lieb, Marie-Christine Lepetit, Bernard Houteer, Agnès Teyssier d'Orfeuil, Vincent Mazauric, Bruno Parent, Anne-Marie Odunlami, Yves Ruelle, Bernard Pineau, Bernard Gheux, Dominique Delahay, Christian Pagès, Jacques Pérennès.

Conduire ces modernisations dans un souci constant de **maîtrise des coûts** constitue en soi un défi supplémentaire. En 2005 à nouveau, nous avons été en capacité de rendre à la collectivité nationale une part de nos gains de productivité (975 postes supprimés), en ne remplaçant pas tous nos départs à la retraite. En outre, le souci de recherche du meilleur coût s'est manifesté par une gestion dynamique et optimisée de notre parc immobilier ou la recherche d'économie sur nos communications réseaux notamment.



L'année 2005 a également été marquée par la publication de **la charte du contribuable**, document important qui à la fois nous engage vis-à-vis de tous nos concitoyens et rappelle leurs devoirs.

Dans un tel contexte de progrès, il est juste que les efforts des cadres et des agents soient valorisés, et la DGI est désormais dotée des outils de reconnaissance propres à une grande

organisation : intéressement collectif aux résultats, prime spécifique aux agents les plus concernés par les réformes, prime de performance modulable pour les cadres, important renforcement de la promotion interne.

Notre contrat de performance 2006-2008 fixe une nouvelle feuille de route ambitieuse et stimulante. La confiance mise dans la DGI pour mettre en oeuvre la déclaration préremplie se justifie à l'aune de nos performances passées. Progresser vers l'interlocuteur fiscal unique pour les particuliers, préparer soigneusement le transfert en 2007 du Domaine au Trésor public, tirer tous les profits des investissements du programme Copernic, mettre en valeur notre responsabilité sociale au sein de la collectivité nationale : la DGI aborde la seconde moitié de cette décennie forte de son professionnalisme et du jugement de plus en plus positif porté par nos concitoyens sur notre action.

Bruno Parent